

**Conseil départemental  
de l'Eure**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations**

**Rapport N° 2021-S03-1-2**

**Réunion du 29 mars 2021**

**Objet :** Vote du budget primitif 2021 du budget principal

**Commission :** 1ère Commission (finances, moyens généraux et SDIS)

**Direction :** Direction des finances, du conseil en gestion et de la performance

**Résumé :** Le présent rapport a pour objet de vous présenter le budget primitif 2021 du budget principal. Le budget 2021 est équilibré en dépenses et recettes à 908,5 M€, dont 585,5 M€ en fonctionnement et 323,0 M€ en investissement incluant les mouvements d'ordre (164,7 M€ de dépenses d'équipement).

Après le débat d'orientation budgétaire, le budget primitif consiste à traduire la stratégie de l'exécutif en inscriptions de dépenses et de recettes.

Cette stratégie, présentée et débattue le 8 février, repose sur trois axes qui sont les engagements financiers structurants du mandat :

- la stabilité de la fiscalité ;
- la maîtrise de la dette ;
- un investissement ambitieux en faveur de l'Eure.

Cette stratégie budgétaire est en cohérence avec les exigences des Eurois, à savoir :

- une fiscalité modérée, pour tenir compte des difficultés financières des eurois et qui est compatible avec une incitation au travail et à l'effort ;
- des services publics dont la qualité est à la mesure de leur coût ;
- des décisions concrètes et pragmatiques tenant compte des besoins et particularités de chacun, en particulier dans le contexte sanitaire actuel.

L'Exécutif départemental a la conviction que, dans un budget public, les dépenses doivent s'ajuster aux recettes, et non l'inverse, et ce tout en tenant compte des conséquences financières de la crise sanitaire actuelle. Il n'est pas envisageable de faire la poche des Eurois pour boucler un budget, c'est pourquoi le Département mobilise l'ensemble des ressources externes à sa disposition pour couvrir ses dépenses.

C'est pourquoi le refus de toute augmentation de la fiscalité a été le socle de la stratégie financière du mandat. Dans l'Eure, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, seule ressource pour laquelle le Département disposait, jusqu'en 2020, d'une autonomie fiscale, est demeuré le plus bas de Normandie, à hauteur de 20,24 %, et ce alors même que près des deux-tiers des départements ont augmenté le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et parfois dans des proportions impressionnantes, depuis 2015.

Outre le pouvoir d'achat, une autre exigence au service de laquelle la stratégie budgétaire de mandat est, encore cette année, mise en œuvre est le souci de moderniser et de développer le Département, en mettant en place des services publics de qualité, accessibles et adaptés à tous. Ainsi, investir en limitant l'endettement, c'est préparer, voire façonner, l'avenir de l'Eure.

Le déploiement de cette stratégie est facilité par le maintien des dotations de l'État, comme le garantit la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Le Gouvernement a, en effet, mis fin à la baisse uniforme et cumulative de la dotation globale de fonctionnement. En lieu et place de ce système, il a été mis en place un mécanisme d'engagements contractualisés entre l'État et les collectivités territoriales. Ce mécanisme permet au Département d'avoir de la visibilité budgétaire, nécessaire pour conforter sa stratégie d'investissement en calibrant au mieux le montant des dépenses d'investissement, tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement.

Ainsi, le présent budget traduit en actes les engagements en faveur de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un investissement ambitieux. En effet :

- il ressort une épargne brute de plus de 42 M€;
- l'effort d'investissement atteint plus de 180,5 M€, dont 164,7 M€ dédiés aux dépenses d'équipement (156,5 M€ au BP 2020), soit une hausse de 14,2 % par rapport au budget primitif 2020 (158,0 M€);
- en raison de cet effort d'investissement inédit, l'inscription d'emprunt augmente légèrement par rapport au budget primitif 2020 (+ 4,3 %).

I- **Des recettes stabilisées voire même en augmentation grâce notamment au maintien des dotations de l'État et à un marché de l'immobilier dynamique dans le Département de l'Eure**

Concernant les recettes de fonctionnement, il est proposé des inscriptions à hauteur de 504,6 M€, soit une augmentation de 2,1 % par rapport au budget primitif 2020 (494,1 M€). Cette augmentation des recettes renvoie à trois facteurs :

- avant tout, à la fin de la baisse des dotations en vertu de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;
- ensuite, au tendancier de hausse des ressources fiscales, suite à la revalorisation automatique des bases fiscales et à une augmentation attendue pour la CVAE en raison du décalage d'imposition ;
- une augmentation des DMTO envisagée par rapport au budget 2020 (+ 5,1 M€), en raison du montant exceptionnellement élevé perçu en 2020 mais également des conditions de crédits immobiliers qui resteront favorables en 2021.

En valeur absolue, la hausse des recettes de fonctionnement atteint globalement 10,5 M€.

Les principales évolutions concernent :

- les droits de mutation à titre onéreux : + 5,1 M€ ;
- la taxe spéciale sur les conventions d'assurance : + 2,4 M€ ;
- le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux : + 1,4 M€ ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : +1,0 M€ ;
- la dotation PCH "prestation de compensation du handicap" : + 0,6 M€.

Chap.	Recettes	BP 2020	BP 2021	Evolution BP21/BP20
En €	<b>Opérations réelles</b>			
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 769 840	2 163 452	22,24%
731	Impositions directes	326 258 000	218 610 000	-32,99%
73	Impôts et taxes	22 461 821	139 319 821	520,25%
74	Dotations, subventions et participations	108 540 008	109 579 478	0,96%
75	Autres produits de gestion courante	9 051 470	8 841 166	-2,32%
013	Atténuations de charges	2 195 000	2 195 528	0,02%
016	APA	18 995 000	19 010 000	0,08%
017	RSA	4 557 000	4 642 000	1,87%
76	Produits financiers	70 000	20 000	-71,43%
77	Produits exceptionnels	28 000	28 000	0,00%
78	Reprise sur provisions	200 000	200 000	0,00%
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>494 126 139</b>	<b>504 609 445</b>	<b>2,12%</b>

La fiscalité directe locale apparaît en diminution de 33% dans le tableau. Cela consiste uniquement en un effet de périmètre. En effet, suite à la réforme de la taxe foncière sur les propriétés bâties, celle-ci est remplacée par une fraction de TVA perçue mensuellement au chapitre 73, d'où la forte augmentation de ce dernier à hauteur de 520%.

Ainsi, à périmètre constant, les évolutions de ces chapitres sont les suivantes de BP à BP :

- chapitre 731, impositions directes : + 2,6 % ;
- chapitre 73, impôts et taxes : + 3,6 %.

Par ailleurs, en raison de cette réforme, le montant de la fraction de TVA allouée au Département en 2021

correspond au montant de taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020, dans la mesure où ce transfert est compensé intégralement par l'Etat. Pour les années suivantes, le montant alloué correspondra à cette compensation tout en tenant compte de l'évolution de la TVA nationale en année N.

En ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, le montant inscrit au budget primitif 2021 s'élève à 33,3 M€ et correspond aux estimations transmises par les services fiscaux. Elle serait donc plus conséquente qu'en 2020 en raison notamment des importants acomptes versés par les entreprises début 2020 au titre de leur activité 2019.

Pour les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux, le montant attendu (0,8 M€) est identique à celui réalisé au compte administratif 2020.

OBJET	BP 2020	BP 2021	Evolution BP21/BP20
TFPB / Fraction de TVA	116 158 000	116 040 000	-0,10%
CVAE	32 300 000	33 280 000	3,03%
IFER	800 000	800 000	0,00%
<i>Sous-total fiscalité directe</i>	<i>149 258 000</i>	<i>150 120 000</i>	<i>0,58%</i>

La fiscalité indirecte augmente également (+ 4,3 %) en raison de la hausse envisagée du montant des droits de mutation à titre onéreux. En effet, au compte administratif 2020, il est attendu une nette hausse de ce produit de plus de 5,6 M€, soit 83,8 M€ pour une inscription au budget primitif 2020 de 66 M€.

En revanche, cette recette étant très volatile, il est proposé au budget primitif 2021 une inscription à hauteur de 71,1 M€, soit une hausse de 5,1 M€ par rapport au budget 2020. Ce montant correspond à la moyenne des sommes perçues sur les années 2017-2019 et permet ainsi de conserver une certaine marge de sécurité.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance connaît, elle, une augmentation conséquente, de 4,16 %. En effet, cette inscription résulte d'une estimation réalisée suite au montant perçu en 2020 (60,6 M€ contre 57 M€ inscrits au BP 2020). Ainsi, cette ressource étant également volatile, le montant inscrit pour 2021 permet également d'avoir une marge de sécurité.

Pour le reste, il est anticipé une quasi stabilité de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, 42 M€), de la taxe d'aménagement (5 M€) et de la taxe d'électricité (7 M€).

OBJET	BP 2020	BP 2021	Evolution BP21/BP20
TSCA	57 000 000	59 370 000	4,16%
TICPE	42 000 000	42 190 000	0,45%
<i>Sous-total fiscalité transférée</i>	<i>99 000 000</i>	<i>101 560 000</i>	<i>2,59%</i>
Taxe d'aménagement (ex TDCAUE/TDENS)	5 000 000	4 970 000	-0,60%
Taxe d'électricité	7 000 000	6 850 000	-2,14%
DMTO	66 000 000	71 150 000	7,80%
<i>Sous-total fiscalité immobilière et autre fiscalité</i>	<i>78 000 000</i>	<i>82 970 000</i>	<i>6,37%</i>

Les dotations de l'État sont maintenues par rapport au montant constaté en 2020 (compte administratif). En effet, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a mis fin à la baisse uniforme et cumulative des dotations qui prévalait auparavant.

En 2020, la dotation globale de fonctionnement a été notifiée à hauteur de 79,8 M€. Il est donc inscrit strictement le même montant au budget primitif 2021.

Pour les autres dotations, il est également attendu des montants stables ou avec des évolutions à la marge

par rapport aux montants perçus en 2020.

OBJET	BP 2020	BP 2021	Evolution BP21/BP20
<b>Dotations Globales de l'Etat</b>	<b>84 181 804</b>	<b>84 247 140</b>	<b>0,08%</b>
DGF	79 760 000	79 825 336	0,08%
DGD	4 421 804	4 421 804	0,00%
<b>DCRTP</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 090 000</b>	<b>1,50%</b>
<b>Allocations compensatrices</b>	<b>3 403 258</b>	<b>3 400 000</b>	<b>-0,10%</b>
<i>Sous-total dotations de l'Etat</i>	<i>93 585 062</i>	<i>93 737 140</i>	<i>0,16%</i>

En matière de recettes sociales, il peut être constaté une hausse de la dotation PCH à hauteur de 0,6 M€. Cette augmentation a été inscrite suite au montant perçu en 2020 à ce titre (6,5 M € contre 5,7 M€ prévus au BP 2020).

Les autres recettes sociales, et notamment la dotation APA, le FMDI et la dotation MDPH, ont été ajustés par rapport aux sommes perçues en 2020.

OBJET	BP 2020	BP 2021	Evolution BP21/BP20
FSE	1 000 000	1 000 000	0,00%
Dotation PCH	5 700 000	6 300 000	10,53%
Dotation MDPH	730 000	730 000	0,00%
Dotation APA	18 860 000	18 300 000	-2,97%
FMDI	4 000 000	4 090 000	2,25%
<i>Sous-total dotations liées à l'action sociale</i>	<i>30 290 000</i>	<i>30 420 000</i>	<i>0,43%</i>

En matière de péréquation, il est attendu une augmentation de 0,8 M€ par rapport au budget primitif 2020. Celle-ci est due à l'augmentation des droits de mutation sur l'ensemble du territoire français en 2019 et 2020, qui viennent abonder le fonds de péréquation.

OBJET	BP 2020	BP 2021	Evolution BP21/BP20
Fonds de Péréquation des DMTO	8 000 000	9 360 000	17,00%
Dotation de Compensation Péréquée (Frais de gestion TFPB)	7 500 000	7 000 000	-6,67%
Fonds de Solidarité	992 000	950 000	-4,23%
FNGIR	5 969 821	5 969 821	0,00%
<i>Sous-total impôt et taxes (sauf 731)</i>	<i>22 461 821</i>	<i>23 279 821</i>	<i>3,64%</i>

En matière d'investissement, concernant les recettes, il apparaît quatre faits saillants :

- une hausse des recettes hors emprunt en raison de l'inscription d'opérations de cessions de titres de participation et d'immobilisations suite à la fusion d'Eure Habitat avec la Secomile pour devenir Mon logement 27, pour un montant total de 14,4 M€ (chapitres 024 et 26 concernés). A noter que cette opération est neutre budgétairement puisque le même montant est également inscrit en dépenses réelles d'investissement ;
- une hausse des autres produits de cessions pour 2,6 M€ suite notamment à la vente de site d'Angoulins en début d'année 2021 pour 1,8 M€ ;
- une augmentation des recettes de FCTVA (fonds de compensation de la TVA) en raison des investissements importants réalisés sur l'année N-1 (116 M€) ;
- une augmentation de l'inscription d'emprunt en raison d'un effort inédit en investissement qui se

poursuit en 2021.

Chap.	Recettes	BP 2020	BP 2021	Evolution BP21/BP20
	<b>Opérations réelles</b>			
<b>10 (sauf 1068)</b>	<b>Fonds propres d'origine externe : FCTVA</b>	8 000 000	11 378 364	42,23%
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	320 000	15 736 248	4817,58%
<b>13</b>	<b>Subventions d'équipement reçues</b>	8 346 444	8 654 167	3,69%
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées hors remboursement anticipé du prêt CDC pour 2020</b>	117 350 358	122 399 359	4,30%
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	313 678	0	-100,00%
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	0	1 218 352	/
<b>27</b>	<b>Remboursements de prêts</b>	730 000	665 437	-8,84%
<b>Total recettes réelles hors emprunt</b>		<b>17 710 122</b>	<b>37 652 568</b>	<b>112,60%</b>
<b>Total recettes réelles</b>		<b>135 060 479</b>	<b>160 051 927</b>	<b>18,50%</b>

## II- Des agrégats budgétaires qui mettent en évidence une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un investissement ambitieux

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 462,6 M€ par rapport à 450,8 M€ au budget primitif 2020, ce qui signifie une hausse de 2,6 %.

Chap.	Dépenses	BP 2020	BP 2021	Evolution BP21/BP20
	<b>Opérations réelles</b>			
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>27 958 116</b>	<b>28 429 202</b>	<b>1,7%</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>101 986 588</b>	<b>102 789 288</b>	<b>0,8%</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations des produits</b>	<b>7 584 000</b>	<b>6 985 000</b>	<b>-7,9%</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>42 250 000</b>	<b>43 171 000</b>	<b>2,2%</b>
<b>017</b>	<b>RSA</b>	<b>84 275 000</b>	<b>93 822 000</b>	<b>11,3%</b>
<b>65/6586</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>181 449 319</b>	<b>183 066 744</b>	<b>0,9%</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>4 885 000</b>	<b>3 855 000</b>	<b>-21,1%</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>136 400</b>	<b>147 444</b>	<b>8,1%</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0,0%</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>450 824 423</b>	<b>462 565 678</b>	<b>2,6%</b>

En ce qui concerne les évolutions constatées, les mouvements significatifs concernent :

- le RSA, avec une forte augmentation de 11,3 %, liée aux conséquences financières de la crise sanitaire actuelle ;
- l'APA, avec une augmentation estimée à 2,2 % ;
- les charges à caractère général, avec une augmentation de 1,7 % due notamment à l'inscription d'une enveloppe de réserve à hauteur de 0,5 M€ ;
- les autres charges de gestion courante, avec une hausse de 0,9 %, liée notamment à l'augmentation de la subvention d'équilibre versée à la MDPH (+ 0,8 M€), mais également à la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de l'enfance (1,4 M€ budgétés sur ce chapitre) ;
- les charges de personnel, avec une augmentation de 0,8 %, liée en particulier à la mise en œuvre des plans pauvreté et protection de l'enfance signés par le Département avec l'Etat ;

S'agissant du RSA, 2020 a été marqué par la pandémie de coronavirus qui a engendré une augmentation du nombre de bénéficiaires. Ainsi, la dépense réalisée, au titre de l'allocation, s'est élevée à 86,5 M€ en 2020 contre 80,5 M€ en 2019, soit une augmentation de 6 M€.

Pour 2021, une hausse est à nouveau attendue, à hauteur d'environ 3 %, soit un montant d'allocation estimé à 88,5 M€ en raison des conséquences économiques de la crise sanitaire actuelle et de l'incertitude sur la date de sortie de crise.

S'agissant de l'APA, la hausse est due à l'augmentation de l'APA versée aux établissements, à hauteur de 0,4 M€, en raison de l'application du forfait dépendance dans le cadre des CPOM conclus avec les établissements et de la valeur du point du GIR, et à l'augmentation de l'APA à domicile (+0,5 M€).

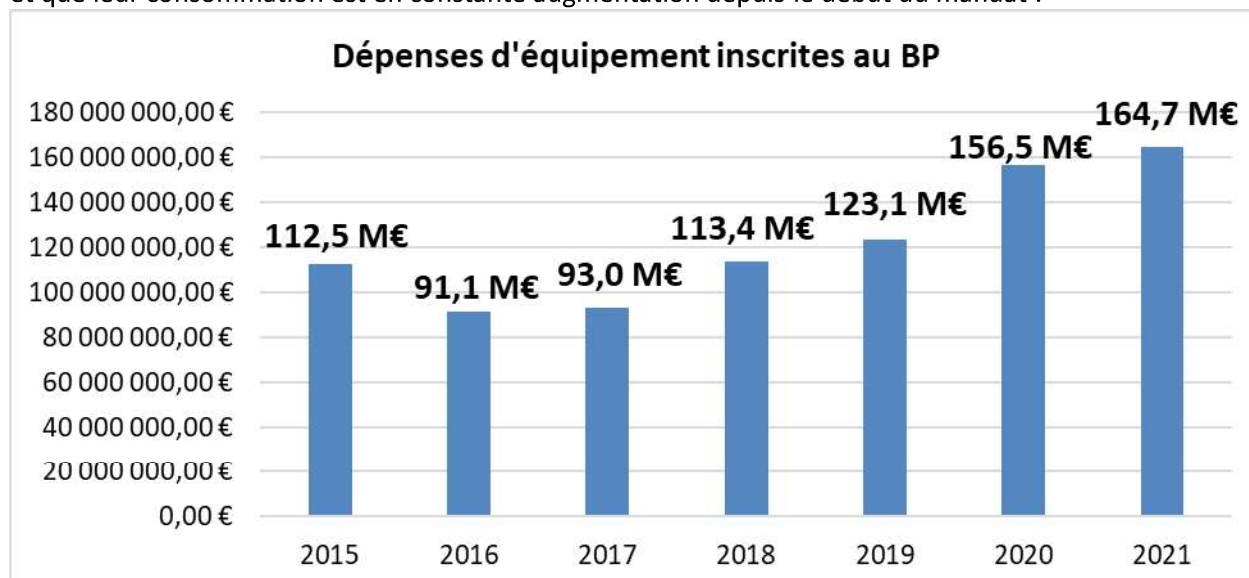
En investissement, il est proposé un budget primitif 2021 d'une ambition toujours forte. Après un travail de programmation et d'études, les différents PPI se traduisent par un très haut niveau d'investissement : **164,7 M€** pour les dépenses d'équipements (**202,1 M€** avec les dépenses financières hors emprunt), contre **156,5 M€** inscrits au budget primitif 2020, soit une hausse de 5,2 % par rapport au budget primitif 2021.

Chap.	Dépenses	BP 2020	BP 2021	Evolution BP21/BP20
	<b>Opérations réelles</b>			
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>156 530 995</b>	<b>164 727 444</b>	<b>5,24%</b>
<b>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Investissements Directs)</b>		<b>122 562 008</b>	<b>128 402 101</b>	<b>4,77%</b>
20	Immobilisations incorporelles	12 446 836	9 498 661	-23,69%
21	Immobilisations corporelles	17 388 103	17 255 054	-0,77%
23	Immobilisation en cours	92 727 069	101 648 386	9,62%
<b>EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX (Investissements Indirects)</b>		<b>33 968 987</b>	<b>36 325 343</b>	<b>6,94%</b>
204	Subventions d'équipement versées	33 968 987	36 325 343	6,94%
<b>DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>21 831 200</b>	<b>37 368 250</b>	<b>71,17%</b>
13	Subventions d'investissement	16 500	0	-100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées (hors remboursement anticipé du prêt CDC)	20 329 000	21 571 990	6,11%
26	Participations et créances rattachées	0	13 176 248	/
27	Autres immobilisations financières	1 485 700	2 620 012	76,35%
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>178 362 195</b>	<b>202 095 694</b>	<b>13,31%</b>

L'effort porte prioritairement sur des opérations en maîtrise d'ouvrage (+ 9,6 % par rapport au budget primitif 2020), en particulier en raison du PPI collègues.

Les subventions d'équipement sont également en augmentation maîtrisée et s'inscrivent dans le cadre des contrats de territoire, mais sont aussi liées à la mise en place de subventions nouvelles telles que celles mises en œuvre dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie. Ainsi, ce sont plus de 2 M€ qui sont inscrits à ce titre au budget primitif 2021 dont 1,4 M€ au profit des communes et EPCI et 0,65 M€ au profit de SDIS pour l'acquisition d'équipements dédiés à la DECI.

A noter que les dépenses d'investissement hors dette n'ont jamais été aussi élevées depuis 2012 (94,4 M€) et que leur consommation est en constante augmentation depuis le début du mandat :





### III- L'équilibre du budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 du Département est équilibré à hauteur de 908,5 M€, dont 585,5 M€ en fonctionnement et 323,0 M€ en investissement. Ainsi, la section d'investissement représente plus de 36 % des inscriptions, et ce en dépit du poids des dépenses sociales. Cette donnée traduit en actes et en chiffres la priorité de l'Exécutif en faveur de l'investissement.

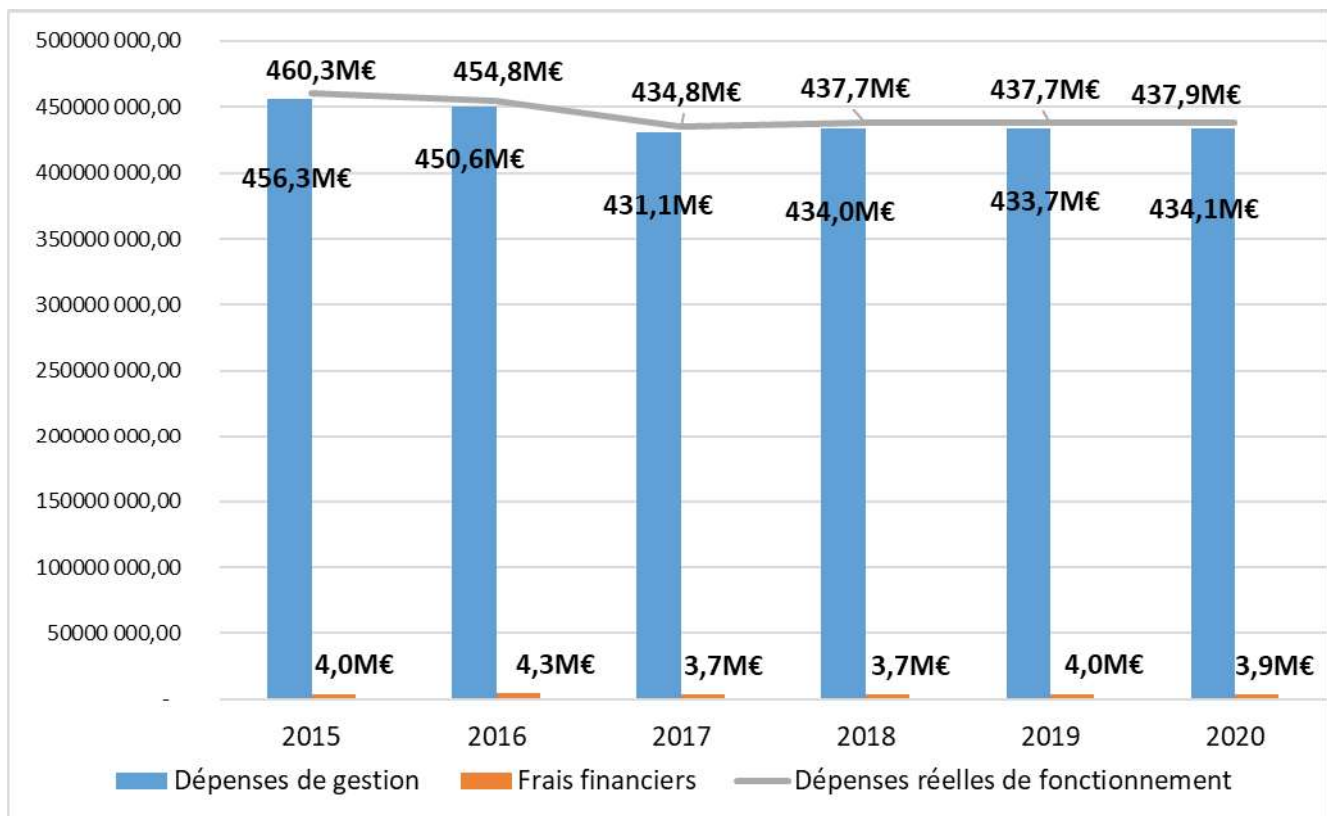
	OBJET	BP 2020	BP 2021	STRUCTURE	Ev°2021/2020
DEPENSES	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>553 145 887</b>	<b>585 485 193</b>	<b>64%</b>	<b>5,85%</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>450 824 423</b>	<b>462 565 678</b>	<b>70%</b>	<b>2,60%</b>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>102 321 464</i>	<i>122 919 515</i>		<i>20,13%</i>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>289 381 943</b>	<b>322 971 442</b>	<b>36%</b>	<b>11,61%</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>178 362 195</b>	<b>202 095 694</b>	<b>30%</b>	<b>13,31%</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>38 000 000</i>	<i>26 000 000</i>		<i>-31,58%</i>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>73 019 748</i>	<i>94 875 748</i>		<i>29,93%</i>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>842 527 830</b>	<b>908 456 635</b>	<b>100%</b>	<b>7,82%</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>629 186 618</b>	<b>664 661 372</b>		<b>5,64%</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>38 000 000</i>	<i>26 000 000</i>		<i>-31,58%</i>
<i>opérations d'ordre</i>	<i>175 341 212</i>	<i>217 795 263</i>		<i>24,21%</i>	
RECETTES	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>553 145 887</b>	<b>585 485 193</b>	<b>64%</b>	<b>5,85%</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>494 126 139</b>	<b>504 609 445</b>	<b>76%</b>	<b>2,12%</b>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>59 019 748</i>	<i>80 875 748</i>		<i>37,03%</i>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>289 381 943</b>	<b>322 971 442</b>	<b>36%</b>	<b>11,61%</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>135 060 479</b>	<b>160 051 927</b>	<b>24%</b>	<b>18,50%</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>38 000 000</i>	<i>26 000 000</i>		<i>-31,58%</i>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>116 321 464</i>	<i>136 919 515</i>		<i>17,71%</i>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>842 527 830</b>	<b>908 456 635</b>	<b>100%</b>	<b>7,82%</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>629 186 618</b>	<b>664 661 372</b>		<b>5,64%</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>38 000 000</i>	<i>26 000 000</i>		<i>-31,58%</i>
<i>opérations d'ordre</i>	<i>175 341 212</i>	<i>217 795 263</i>		<i>24,21%</i>	



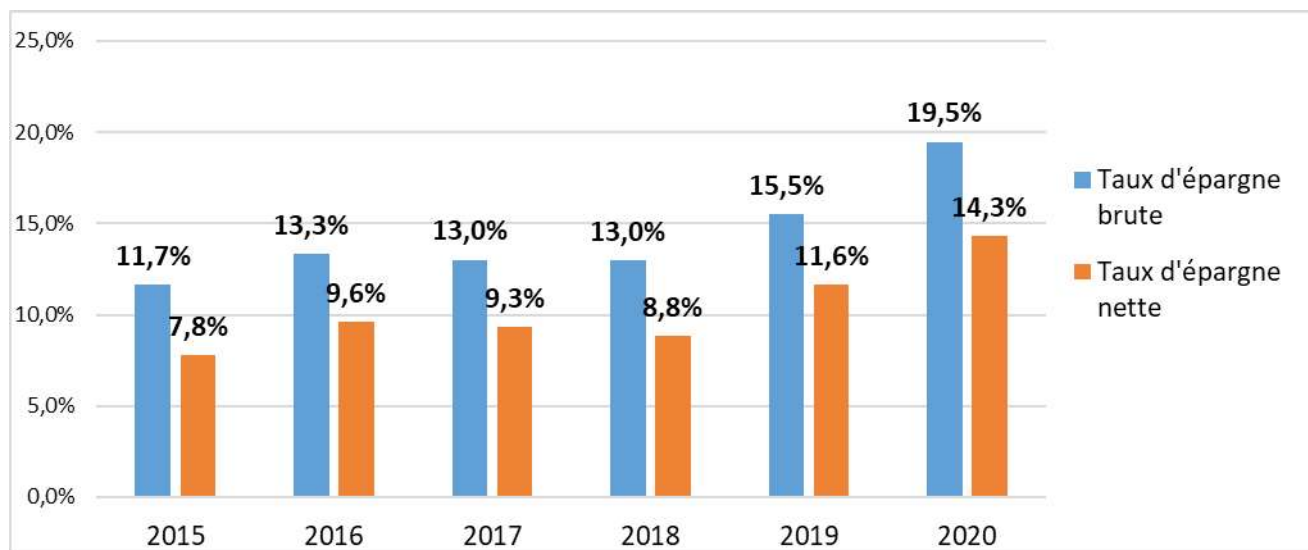
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes réelles de fonctionnement	521,03	524,84	499,84	503,01	517,99	543,85
Dont résultat année antérieure	4,36	10,42	4,67	2,47	6,61	17,69
Dépenses de gestion	456,30	450,55	431,06	434,02	433,70	434,06
Epargne de gestion	64,72	74,28	68,78	68,99	84,30	109,79
<b>Taux d'épargne de gestion</b>	<b>12,4%</b>	<b>14,2%</b>	<b>13,8%</b>	<b>13,7%</b>	<b>16,3%</b>	<b>20,2%</b>
Frais financiers	4,02	4,26	3,73	3,67	3,99	3,89
Epargne brute	60,71	70,02	65,05	65,31	80,31	105,90
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>11,7%</b>	<b>13,3%</b>	<b>13,0%</b>	<b>13,0%</b>	<b>15,5%</b>	<b>19,5%</b>
Remboursement du capital de la dette	20,11	19,72	18,49	20,94	19,97	28,02
Epargne nette	40,59	50,31	46,56	44,38	60,34	77,88
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>7,8%</b>	<b>9,6%</b>	<b>9,3%</b>	<b>8,8%</b>	<b>11,6%</b>	<b>14,3%</b>
Recettes réelles d'investissement	22,03	19,14	14,04	14,74	13,61	17,99
Dépenses réelles d'investissement hors dette	82,41	69,20	75,42	82,72	89,56	116,04
Emprunt	30,00	5,00	18,50	30,00	40,00	55,00
<i>Taux de financement des dépenses réelles d'investissement par des ressources propres</i>	<i>76,0%</i>	<i>100,4%</i>	<i>80,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>82,6%</i>	<i>82,6%</i>
Epargne de gestion/annuité	2,7	3,1	3,1	2,8	3,5	3,4
<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	<b>263,53</b>	<b>248,82</b>	<b>248,82</b>	<b>257,89</b>	<b>277,92</b>	<b>304,90</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4,3</b>	<b>3,6</b>	<b>3,8</b>	<b>3,9</b>	<b>3,5</b>	<b>2,9</b>

Ainsi, la situation financière du Département s'est améliorée avec :

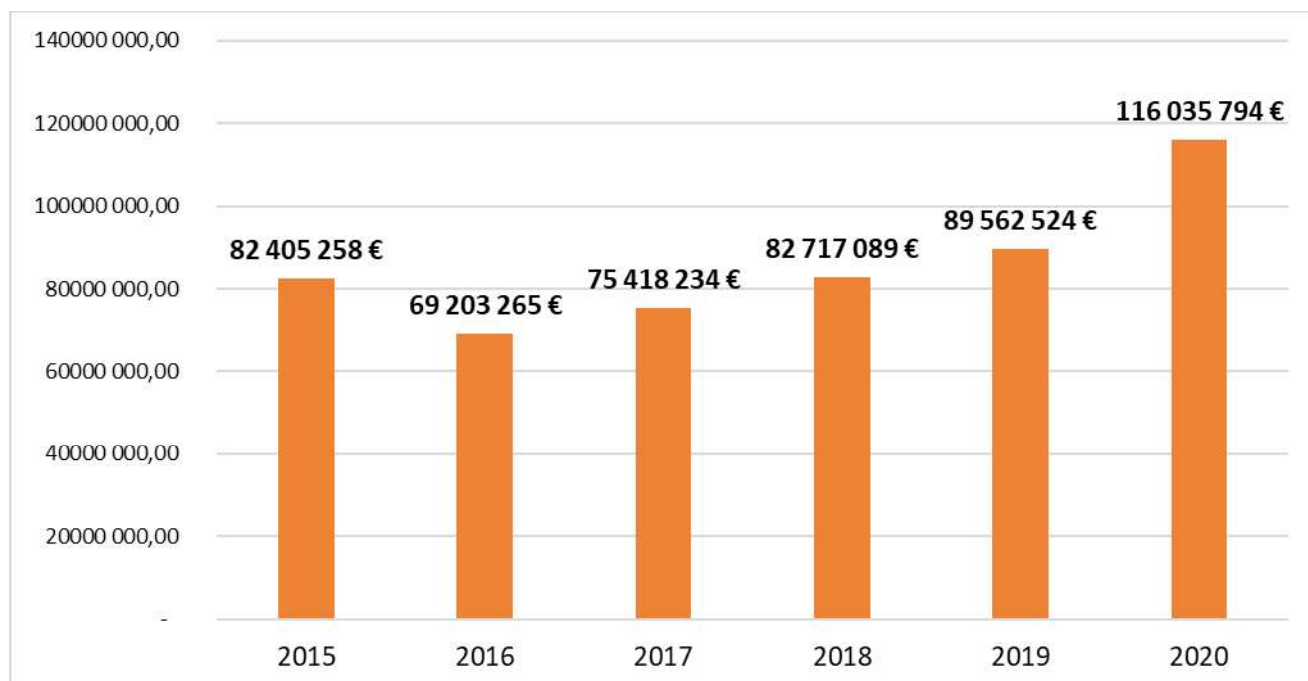
- des dépenses de gestion stables et des frais financiers en diminution qui ont permis de contenir l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :



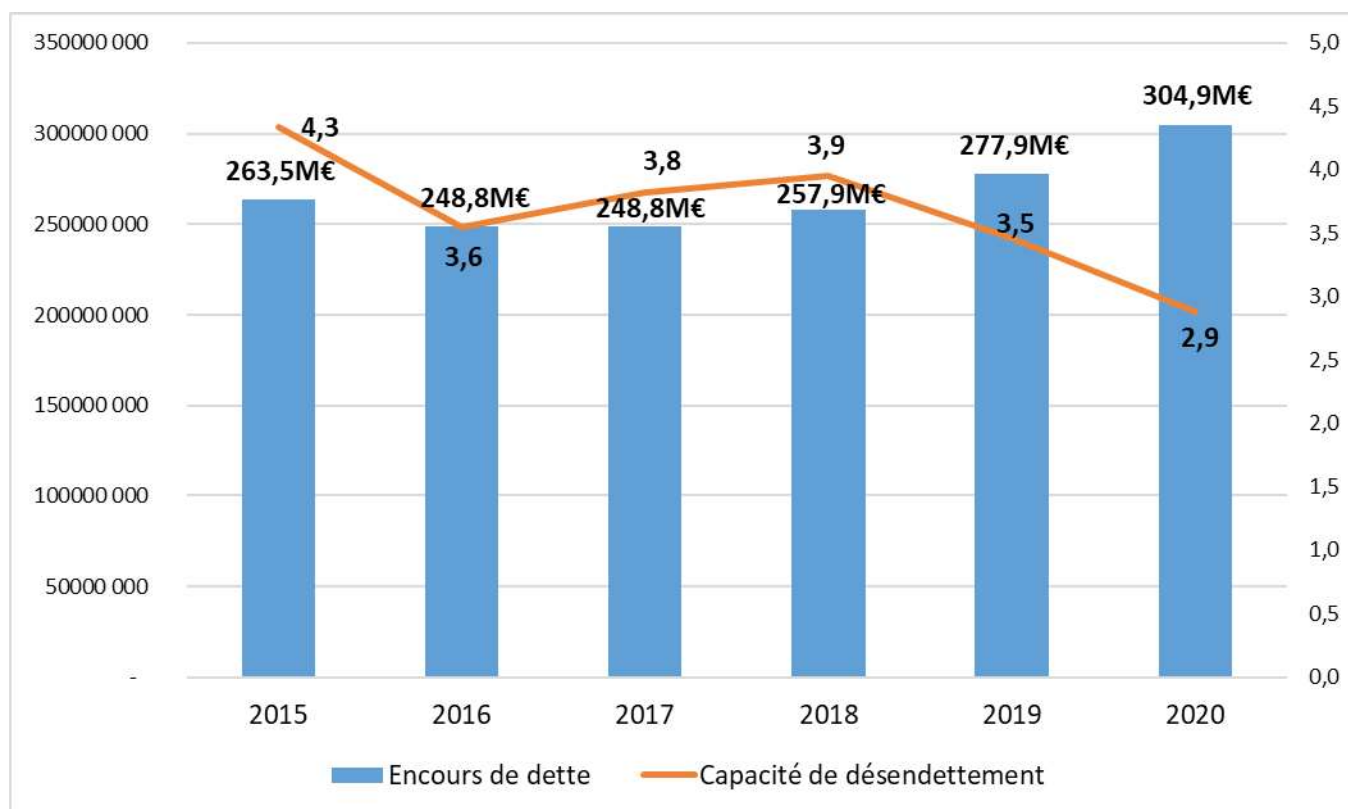
- des taux d'épargne qui s'améliorent nettement :



- des dépenses réelles d'investissement hors dette en augmentation constante depuis 2015 :



- une capacité de désendettement et donc une solvabilité financière qui s'améliorent également :



Pour plus de détails sur les actions du Département, la présentation des différentes actions départementales financées par le budget soumis au vote est proposée ci-après. Cette présentation est classée selon le périmètre des différentes commissions et de la manière suivante :

- 1<sup>ère</sup> commission : ressources humaines, puis bâtiments départementaux, puis systèmes d'information, puis affaires juridiques et commande publique, puis communication ;
- 2<sup>ème</sup> commission : attractivité économique du territoire, puis numérique, puis ingénierie aux territoires ;
- 3<sup>ème</sup> commission : habitat, puis politique sociale pour un logement décent ;
- 4<sup>ème</sup> commission : inclusion active, puis autonomie; puis enfance ;
- 5<sup>ème</sup> commission : infrastructures routières, puis agriculture, promotion des circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire et prévention des déchets, puis naturel, puis ressources en eau et énergie ;
- 6<sup>ème</sup> commission : établissements scolaires, puis collèges ;
- 7<sup>ème</sup> commission : culture, jeunesse et sport, puis patrimoine historique et lecture publique, puis archives départementales.

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Décide**

**à la majorité**

**des suffrages exprimés**

- d'adopter le présent rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental relatif au "Vote du budget primitif 2021 du budget principal" ;
- d'approuver le budget primitif 2021, en mouvements réels, en mouvements d'ordres et neutres, de la manière suivante et tel qu'il résulte des maquettes budgétaires figurant en annexe 1 :

<b>EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET</b>		
	<b>OBJET</b>	<b>BP 2021</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>585 485 193</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>462 565 678</b>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>122 919 515</i>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>322 971 442</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>202 095 694</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>26 000 000</i>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>94 875 748</i>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>908 456 635</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>664 661 372</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>26 000 000</i>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>217 795 263</i>
<b>RECETTES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>585 485 193</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>504 609 445</b>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>80 875 748</i>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>322 971 442</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>160 051 927</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>26 000 000</i>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>136 919 515</i>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>908 456 635</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>664 661 372</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>26 000 000</i>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>217 795 263</i>

Pour extrait conforme

Le Président du Conseil départemental



Pascal LEHONGRE

Le Président du Conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L.3131-1 du code général des collectivités territoriales.

Date de réception par le représentant de l'Etat : 31/03/2021



A/R de la télétransmission : 027-222702292-20210329-92871-DE-1-1

MINISTRE DE L'INTERIEUR

Date d'affichage : 31/03/2021

#### Détail du vote

34 pour :

Mme Stéphanie AUGER, M. Jean-Hugues BONAMY, Mme Colette BONNARD, M. Ludovic BOURRELLIER, Mme Cécile CARON, M. Gérard CHÉRON, Mme Françoise COLLEMARE, Mme Jocelyne DE TOMASI, Mme Catherine DELALANDE, M. Frédéric DUCHÉ, M. Jean-Pierre FLAMBARD, Mme Perrine FORZY, M. Michel FRANCOIS, M. Benoît GATINET, M. Xavier HUBERT, Mme Marie-Christine JOIN-LAMBERT, M. Daniel JUBERT, Mme Clarisse JUIN, Mme Chantale LE GALL, M. Jean-Pierre LE ROUX, M. Sébastien LECORNU, Mme Gaby LEFEBVRE, M. Jean-Paul LEGENDRE, M. Pascal LEHONGRE, M. Ollivier LEPINTEUR, Mme Diane LESEIGNEUR, Mme Hafidha OUADAH, Mme Micheline PARIS, M. Thierry PLOUVIER, M. Bruno QUESTEL, M. Alexandre RASSAËRT, M. Alfred RECOURS, Mme Martine SAINT-LAURENT, Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE.

10 contre :

M. José BRIDARD, Mme Laurence CLÉRET, M. Jean-Jacques COQUELET, Mme Maryannick DESHAYES, M. Jean-Rémi ERMONT, Mme Marie-Claire HAKI, Mme Janick LÉGER, M. Gaëtan LEVITRE, Mme Catherine MEULIEN, Mme Andrée OGER.

1 abstention :

M. Francis COUREL.